

L'influence des secteurs porteurs sur l'insertion des masters 2013

L'insertion des diplômés de masters en 2013 à l'UPEM s'inscrit dans la tendance de celles des promotions précédentes : le taux de chômage, établi à 10 %, est stable et les conditions d'emploi sont comparables à celles de leurs aînés. Si l'insertion des diplômés de Sciences, technologies, santé est favorisée, c'est notamment en raison de la conjoncture économique : ils sont embauchés dans des secteurs d'activités à fort besoin de main d'œuvre.

Près de huit diplômés sur dix en contrat stable

A l'issue de l'année 2012-2013, 1 100 étudiants ont été diplômés d'un master à l'UPEM. Trente mois après l'obtention de leur diplôme, 10 % des actifs sont en recherche d'emploi contre 11 % au niveau national¹. Le taux de chômage des diplômés 2013 reste stable par rapport à la tendance générale des cinq dernières promotions de master de l'UPEM.

Quand ils sont en emploi, 78 % occupent un emploi stable. Et 7 % des diplômés sont signataires de contrats précaires : parmi eux plus de six sur dix effectuent un contrat de 6 mois ou moins, près d'un quart sont intérimaires, et les autres sont en vacation horaire ou intermittent du spectacle. Les trois quart des diplômés occupent des emplois relevant de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures, selon la nomenclature de l'INSEE ; cette proportion s'inscrit dans une tendance globalement à la hausse sur les cinq dernières années. Les diplômés ont perçu une rémunération nette mensuelle à l'embauche de 1 826 euros en moyenne et de 2 097 euros trente mois après l'obtention du diplôme. Si le salaire moyen à l'embauche est en hausse à compter de la promotion des diplômés 2009 (+ 3 %), la rémunération moyenne à trente mois baisse de 5 %. Ainsi la progression de rémunération entre le premier emploi et l'emploi à trente mois après l'obtention du diplôme serait donc de moins en moins importante et conduirait d'une promotion à l'autre à une baisse de rémunération moyenne à trente mois.

Finalement l'insertion des diplômés 2013 s'inscrit dans la tendance générale des cinq dernières promotions de master, exception faite des diplômés 2012 qui ont connu des conditions d'emploi moins bonnes mais un taux de chômage plus faible.

Historique des caractéristiques des emplois 30 mois après le master

	Diplômés 2009	Diplômés 2010	Diplômés 2011	Diplômés 2012	Diplômés 2013
Taux de chômage	10 %	10 %	10 %	8 %	10 %
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	4,1	3,8	4,7	4,0	4,5
% Emploi stable	79 %	82 %	81 %	73 %	78 %
% PCS cadre	70 %	72 %	79 %	73 %	75 %
Salaire à l'embauche	1 773 €	1 786 €	1 856 €	1 773€	1 826 €
Salaire à 30 mois*	2 200 €	2 185 €	2 163 €	2 144 €	2 097 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés de master, UPEM, 2016

¹ Enquête nationale sur l'insertion des diplômés de master 2012, M.E.N.E.S.R

Des conditions d'emploi toujours plus favorables pour les diplômés de sciences, technologies, santé

Les diplômés de *Sciences, technologies, santé* cumulent des conditions d'emploi particulièrement favorables. En effet, ils occupent très majoritairement des emplois stables (91 % contre 73 % pour les autres) et 93 % exercent des fonctions relevant de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures (contre 68 % pour les diplômés des autres domaines). Ils perçoivent également une rémunération moyenne nette mensuelle plus élevée (2 293 euros contre 2 019 euros). Et ils travaillent plus fréquemment à temps plein (99 % contre 95 %).

A l'inverse 13 % des diplômés relevant du domaine des *Arts, lettres, langues* sont en recherche d'emploi. Quand ils occupent un emploi, il s'agit d'un emploi stable pour à peine plus de la moitié d'entre eux, et seuls 40 % exercent des emplois relevant de la PCS cadres et professions intellectuelles supérieures. De même, leur rémunération moyenne nette mensuelle est près de 400 euros inférieure à celles des diplômés relevant des autres domaines. De plus ils travaillent plus souvent à temps partiel que les diplômés des autres domaines (13 % contre 3 %).

Caractéristiques des emplois 30 mois après le master selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Ensemble
Taux de chômage	13 %	9 %	11 %	10 %	10 %
% Emploi stable	53 %	84 %	62 %	91 %	78 %
% PCS cadre	40 %	74 %	68 %	93 %	75 %
% Temps plein	87 %	99 %	93 %	99 %	96 %
Salaire à 30 mois*	1 721 €	2 164 €	1 858 €	2 293 €	2 097 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2013 de master, UPEM, 2016

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2013. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel relevant plutôt de l'évolution de carrière et ont par conséquent été retirés de l'étude.

Parmi les 1 100 diplômés de formation initiale :

- Le parcours de 37 étudiants (soit 3 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques (Apogée) de l'UPEM et de la COMUE Paris-Est : 28 étudiants se sont inscrits trois années consécutives et 9 étudiants ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master à l'UPEM après l'obtention de leur master en 2013.

- 1 063 étudiants ont été contactés entre janvier et février 2016 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2015 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 794 personnes ont participé à l'enquête : 90 % par téléphone et 10 % en ligne. Au total, le taux de réponse à l'enquête s'élève à 75 %. Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 76 % des diplômés de master a pu être retracé.

Le poids du secteur d'activité de l'emploi

Certains masters forment à des métiers transversaux, que l'on retrouve dans quasi tous les secteurs d'activités et correspondant aux fonctions supports d'une entreprise, alors que les débouchés d'autres masters sont relativement concentrés sur des secteurs d'activités ciblés. Ainsi, les diplômés du domaine *Sciences, technologie, santé* travaillent, plus fréquemment que les autres, dans des entreprises dont l'activité principale relève d'*Activités spécialisées, scientifiques et techniques*² (24 % contre 12 % pour les autres domaines) et d'*Information et communication* (26 % contre 13 % pour les autres domaines). Et c'est le cas en particulier dans certaines mentions de masters : en master informatique 82 % des diplômés travaillent dans le secteur de *l'information et la communication*, en masters de mécanique et génie civil 75 % des étudiants occupent des postes dans le secteur de la *construction*. Et la conjoncture est plus favorable à ces diplômés. En effet, d'après l'enquête *Besoin en main d'œuvre 2016* de Pôle emploi, les secteurs des activités scientifique et techniques, de l'information et la communication et de la construction font partie des principaux secteurs recruteurs en Ile-de-France. Et les métiers d'ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement en informatique sont cités comme les métiers les plus recherchés en poste permanent. Ainsi s'explique la grande stabilité des diplômés de *sciences, technologie* (87 %). A l'inverse, les diplômés des domaines *Sciences humaines et sociales* et *Arts, lettres, langues* sont plus souvent en contrat à durée déterminée (respectivement 36 % et 26 %). Ils travaillent plus fréquemment que les autres dans la fonction publique (respectivement 31 % et 19 % contre

² Selon la nomenclature d'activité française, NAF révision 2008

7 % pour les autres) Et notamment sur des postes relevant du secteur d'activité de l'enseignement et de l'administration publique, secteurs où les emplois sont plus souvent à durée déterminée (respectivement 68 % et 48 % contre 12 % dans les autres secteurs).

Le secteur des *arts, spectacle et activités récréatives* se distinguent, lui, par une part plus importante d'indépendant (20 % contre 3 %), les métiers de ce secteur (graphiste, traducteur...) se prêtant à ce type de statut.

16 % poursuivent leurs études après le master

Après l'obtention de leur master en 2013, 16 % des diplômés se sont réinscrits immédiatement dans une formation. Parmi eux, 26 % s'engagent en thèse, 37 % dans un autre master universitaire, 7 % dans un mastère spécialisé de niveau bac + 6 et les 30 % restants choisissent des formations diverses comme des formations d'écoles spécialisées, des diplômes universitaires, des licences...etc.

Les diplômés de *Sciences, technologies, santé* ont plus souvent prolongé leur parcours d'études que les autres : 25 % se sont inscrit dans une formation après le master contre 19 % des diplômés d'*Arts, lettres, langues*, 17 % des diplômés de *Sciences humaines et sociales* et 8 % des diplômés de *Droit, économie, gestion*. Les orientations après le master varient selon le domaine d'études. Les diplômés de master scientifiques poursuivent plus souvent en thèse (43 % contre 13 % pour les autres diplômés) tandis que, les étudiants de *Droit, économie, gestion* s'orientent plus fréquemment en mastère spécialisé (16 % contre 5 %).

De plus, 7 % des non poursuivants après le master ont repris des études, dont plus de six sur dix, un an après l'obtention du master. Et 40 % d'entre eux choisissent un autre master.

Au final, un peu moins d'un quart de l'ensemble des diplômés prolonge son parcours de formation dans les trois années suivant l'obtention du master. Et pour 6 % des diplômés, ces études aboutissent à la validation d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master.

Des emplois en Ile-de-France

Les diplômés travaillent très souvent en Ile-de-France (79 %) : plus d'un tiers d'entre eux exerce un emploi à Paris et seulement 14 % en Seine-et-Marne. En Seine-et-Marne les emplois se concentrent plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement (20 % des emplois contre 4 % pour les autres lieux d'emplois). Tandis que les emplois parisiens relèvent plus fréquemment du secteur *information et communication* (22 % contre 4 % pour les autres lieux d'emploi). Parmi les 16 % d'étudiants travaillant en province, 67 % ont obtenu leur bac en province, mais seuls 11 % d'entre eux retournent dans leur département d'origine. Et enfin 5 % occupent un poste à l'étranger. Les étudiants étrangers sont plus souvent que les français, en poste à l'étranger (8 % contre 4 %).

Le cumul de conditions d'emploi favorables lié au domaine du diplôme et au secteur d'activité

Dans une perspective de mettre plus précisément en évidence la qualité des conditions des emplois occupés par les diplômés, les postes ont été classifiés par le biais d'un score établi à partir de 3 variables : le temps d'accès à l'emploi, la PCS dont relève le poste, et la stabilité du contrat (voir encadré). L'échelle de points varie de 0 (correspondant à aucune condition favorable) à 6 (à savoir toutes les conditions sont favorables).

Au final 59 % des diplômés obtiennent un score supérieur ou égal à 5, et cumulent donc de bonnes conditions d'insertion. Cependant cette proportion varie selon les domaines : 73 % en *Sciences, technologie, santé*, 65 % en *Droit, économie, gestion*, 44 % en *Sciences humaines et sociales* et enfin 30 % en *Arts, lettres, langues*. En effet ces derniers sont moins fréquemment sur des emplois stables que les autres (54 % contre 80 %). Et finalement, seuls 9 % des diplômés obtiennent un score inférieur ou égal à 2 points ; il s'agit sans doute d'emplois alimentaires ou d'attente. D'ailleurs, cette catégorie est plus souvent à temps partiel que les autres (17 % contre 2 %) et leur rémunération nette mensuelle est nettement inférieure (1 576 euros contre 2 140 euros pour les autres). Et c'est au sein des domaines des *Arts, lettres, langues* et des *Sciences, humaines et sociales*, que la part de score inférieur ou égal à 2 points est la plus élevée (16 % contre 6 %).

Score d'insertion : attribution des points

Pour chaque emploi, 3 variables ont été mobilisées et les points ont été affectés de la façon suivante :

Variable		Points
Temps d'accès à l'emploi	Moins de 3 mois	2
	De 3 à 6 mois exclus	1
	6 mois et plus	0
PCS	Chef d'entreprise, cadre et profession intellectuelle supérieure	2
	Profession intermédiaire	1
	Employé ou ouvrier	0
Stabilité du contrat	Contrat stable	2
	Contrat pas stable mais pas précaire	1
	Contrat précaire	0

De plus, le lien entre le secteur d'activité et le score obtenu est significatif. Et les secteurs porteurs dans lesquels se trouvent plus souvent les étudiants de *Sciences, technologies, santé*, à savoir les activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur de la construction regroupent respectivement 73 % et 84 % d'emplois obtenant les meilleurs scores (contre 55 % pour les autres secteurs).

Score d'insertion selon le domaine de master

	Part des emplois cumulant :			Total
	6 à 5 points	4 à 3 points	2 à 0 points	
Arts, lettres, langues	30 %	54 %	16 %	100 %
Droit, économie, gestion	65 %	27 %	8 %	100 %
Sciences humaines et sociales	44 %	40 %	16 %	100 %
Sciences, technologies, santé	73 %	24 %	3 %	100 %
Ensemble	59 %	32 %	9 %	100 %

Source : Enquête insertion des diplômés 2013 de master, UPEM, 2016

Une meilleure insertion pour les étudiants étrangers

Même s'ils sont plus fréquemment au chômage (13 % contre 9 %), les étudiants de nationalité étrangère mettent en moyenne 3,4 mois pour accéder à un emploi, contre 4,6 pour ceux de nationalité française. De plus ils signent plus souvent des contrats stables (87 % contre 76 %), exercent plus fréquemment des fonctions relevant de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures (85 % contre 73 %), et perçoivent en moyenne une rémunération nette mensuelle plus élevée, et ce, qu'il s'agisse du salaire à l'embauche ou du salaire trente mois après l'obtention du diplôme.

Cette meilleure insertion s'explique en grande partie par le fait que 65 % d'entre eux sont diplômés d'un master relevant du domaine des *Sciences, technologie, santé* (contre 22 % pour les français). La majorité d'entre eux occupent des emplois dans les trois principaux secteurs identifiés comme porteur, à savoir : Information et communication, activités spécifiques scientifique et technique et la construction. Au total ces trois secteurs regroupent 56 % des emplois des diplômés de nationalité étrangère contre 34 % des emplois des diplômés de nationalité français.

De meilleures conditions pour les étudiants ayant acquis une expérience professionnelle durant le master.

Les étudiants, ayant effectué un stage durant leur master, ou un contrat d'apprentissage, accèdent plus rapidement à l'emploi. En effet leur premier emploi débute en moyenne 4,4 mois après l'obtention du diplôme, tandis que le temps d'accès des étudiants sans expérience est de 6,2 mois. De plus ils occupent plus fréquemment des emplois stables (79 % contre 53 %), relevant plus souvent de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures (76 % contre 43 %). En moyenne, leur rémunération à l'embauche est supérieure à ceux n'ayant pas d'expérience (1 830 euros contre 601 euros). De même leur salaire net mensuel à trente mois est de 2 102 euros contre 1 859 euros pour les autres diplômés. Cependant le taux de chômage des diplômés ayant une expérience professionnelle durant le master est de 10 % tandis que pour les autres, seuls 4 % des actifs sont en recherche d'emploi.

Toutefois les apprentis se distinguent des étudiants ayant effectué un stage. En effet, ils sont moins souvent au chômage (8 % contre 12 %), plus souvent signataires de contrats stables (82 % contre 75 %) et plus fréquemment sur des postes de cadres (81 % contre 71 %). La rémunération nette mensuelle moyenne à l'embauche des apprentis est de 98 euros supérieure à celle des stagiaires (1 872 euros contre 1 774 euros) et l'écart s'accroît trente mois après l'obtention du diplôme, puisqu'ils gagnent en moyenne 142 euros de plus (2 162 euros contre 2 020 euros). Les apprentis accèdent à l'emploi plus rapidement (3,9 mois contre 5,0 mois) car ils ont été plus fréquemment embauchés dans l'entreprise de formation (41 % contre 34 % pour les stagiaires).

Pour aller plus loin

Pôle emploi

Enquête « besoins en main d'œuvre » en Ile-de-France

Pôle emploi, BMO Ile-de-France, 2016.

MONCEL Nathalie

Quelle qualité d'emploi pour les jeunes diplômés du supérieur ?

CEREQ, Formation emploi n°117, janvier-mars 2012

GAUTIER Cécile

Insertion des masters 2012 : entre baisse du chômage et conditions d'emploi difficiles

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°143, mai 2015.

THEOPHILE Nadine

Insertion des masters : comprendre les résultats publiés

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°26, janvier 2016.